Image not found or type unknown

Présomption de malversations dans une société commerciale

Par **Lefebvre Andre**, le **17/05/2020** à **09:00**

je suis associé dans une société commerciale avec ma mère et mon frère ; ce dernier est gérant de la société.

D'après les informations en ma possession mon frère exploiterait la société à son profit notamment par des détournements.

Aussi j'ai demandé d'accèder à la comptabilité avec un conseil mais mon frère et le comptable de la société refusent d'accèder à ma demande.

Quels sont mes recours ?

Merci d'avance pour vos conseils

Par **Visiteur**, le **17/05/2020** à **14:36**

Bonjour

Les statuts doivent préciser l'obligation d'information aux associés non gérants.

En qualité d’associé, les membres d’un SARL sont engagés financièrement dans la société. A ce titre, ils disposent **d’un droit de regard** et de contrôle sur la gestion de la gestion.

À tout moment durant l’année, un associé non gérant a le droit de consulter au siège social de la société et l’associé ne peut ni les emporter ni se les faire envoyer, il peut en revanche en faire des copies à l’exception des documents relatifs à l’inventaire.

Si vous n’avez pas accès à ces informations, il vous est possible de demander au président du tribunal de commerce d’enjoindre, sous astreinte, les dirigeants sociaux de procéder au dépôt de ces documents ou de désigner un mandataire chargé d’effectuer cette formalité (souvent un administrateur judiciaire).

Par **Visiteur**, le **17/05/2020** à **14:46**

PS

Lien ***LEGAVOX***

Par **Lefebvre Andre**, le **18/05/2020** à **08:07**

Merci beaucoup pur ces informations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés